

ANNEXE II

NATURE DES EPREUVES

I. - EPREUVE DE MATHÉMATIQUES :

1.1. Séries :

- **Sciences exactes.**
- **Sciences de la nature et de la vie;**
- **Technologie ;**
- **Gestion et économie.**

L'épreuve de mathématiques comporte :

- (2) deux exercices (8 à 10 points)
- (1) un problème (10 à 12 points).

Les deux exercices et le problème sont obligatoires et indépendants les uns des autres. Les exercices portent sur des parties différentes du programme.

Le problème doit couvrir une grande partie du programme et les questions doivent être de difficulté croissante.

1.2. Séries :

- **Lettres et sciences humaines.**
- **Lettres et sciences islamiques ;**
- **Lettres et langues étrangères ;**

L'épreuve de mathématiques comporte 3 ou 4 exercices obligatoires et indépendants les uns des autres.

Ces exercices portent sur des parties différentes du programme dont ils couvrent une grande partie.

II - EPREUVE DE PHYSIQUE - CHIMIE :

2.1. Série : **Sciences exactes.**

L'épreuve de physique — chimie comporte deux (2) parties:

- 1) La partie "Physique" qui comprend :
 - soit un problème composé de quatre (04) parties indépendantes,
 - soit quatre (04) exercices indépendants.
- 2) La partie "Chimie" qui comprend deux (02) exercices indépendants.

2.2. Série — **Sciences de la nature et de la vie et technologie.**

L'épreuve de physique - Chimie comporte deux (02) parties :

1) La partie "Physique" notée entre 12 et 14 points comprend :

- soit un problème composé de trois (03) parties indépendantes ;
- soit trois (03) exercices indépendants.

2) La partie "Chimie" notée entre 06 et 08 points comprend deux (02) exercices indépendants.

III. - EPREUVE DE SCIENCES NATURELLES:

3.1. Série : **Sciences de la nature et de la vie.**

L'épreuve comporte deux (02) sujets au choix ; chaque sujet comprend trois parties complémentaires devant permettre d'évaluer la capacité du candidat :

- à mobiliser ses connaissances ;
- à analyser des documents scientifiques ;
- à tenir un raisonnement logique

Dans le cadre de la résolution d'une problématique scientifique.

3.2. Série : **Sciences exactes.**

L'épreuve comporte deux (02) sujets au choix : Chaque sujet comprend deux (02) parties indépendantes traitant de chapitres différents du programme.

Les deux (02) parties consistent en :

- une analyse de documents scientifiques ou
- une construction d'un concept scientifique.

IV. - EPREUVE DE TECHNOLOGIE :

Série : **Technologie.**

4.1. Option : **Génie mécanique.**

Le support de l'épreuve est constitué par un système technique pluritechnologique.

L'épreuve comprend nécessairement :

- une analyse technologique du système ;
- une étude de conception graphique ;
- des calculs de transmission ;
- des notions de production industrielle pour une pièce;
- des notions d'élaboration ;
- la simulation d'une manipulation du système ;
- la simulation de la préparation d'un poste de travail.